



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PERDON
se réunira, en séance ordinaire

Le Mercredi 23 Février 2022 à 18h30
à la mairie

- 1) Délibération portant adhésion au service PCS du CDG40 – schéma départemental défibrillateurs
 - 2) Délibération portant projet d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour
 - 3) Délibération portant sur les demandes de subvention FEC et DETR au titre de l'année 2022
 - 4) Délibération instaurant une servitude de passage au profit du 96 rue de la Chalosse
 - 5) Délibération portant adoption du Pacte de Gouvernance de Mont de Marsan Agglomération
 - 6) Délibération portant renouvellement d'un bail commercial arrivant à échéance
- 1) Délibération portant attribution de subventions auprès d'associations
 - 2) Informations diverses

Fait à Saint-Perdon, le 15 Février 2022

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

